

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier tenue le 18 mai 2016, au siège social de la MRC de La Jacques-Cartier, sis au 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G0A 4N0 et à laquelle :

- Sont présents : Mme Louise Brunet, préfet et mairesse de la municipalité de Lac-Beauport;
- MM. Michel Croteau, préfet suppléant de la ville de Lac-Saint-Joseph;
- Pierre Dolbec, maire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Jean Laliberté, maire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac;
- Clive Kiley, maire de la municipalité de Shannon;
- Brent Montgomery, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;
- Alexandre Morin, maire suppléant de la ville de Lac-Delage;
- Robert Miller, maire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
- Mme Wanita Daniele, mairesse de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Les maires présents forment quorum.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 avril 2016.

PARTIE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

3. Aménagement du territoire;
 - 3.1 Application du schéma d'aménagement – Certificats de conformité;
 - 3.1.1 Certificat de conformité - Règlement numéro 09-207-20 modifiant le règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone F-404.2 – Lac-Beauport;
 - 3.1.2 Certificat de conformité - Règlement numéro 520 modifiant le règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux quant au choix des firmes d'ingénierie – Shannon;
 - 3.2 PDZA – Suivi.
4. Développement économique;
 - 4.1 Subvention Enveloppe touristique – StepUp Freeski Tour 2016;
 - 4.2 Subvention Enveloppe touristique – ChewPod Extrême Bloc 2016;
 - 4.3 Subvention Enveloppe touristique – Trail la Clinique du Coureur 2016;
 - 4.4 Mandat tourisme - Manon Gaudreault.
5. Dossiers régionaux;
 - 5.1 Transport collectif;
 - 5.1.1 Offre de service 2017 – Adoption;
 - 5.1.2 Offre de service 2016 – Ajustement - Adoption;

- 5.2 Transport adapté – Suivi;
 - 5.3 Sentiers pédestres;
 - 5.3.1 Entente de cession – Stoneham-et-Tewkesbury - Autorisation;
 - 5.3.2 Entente de cession – Sainte-Brigitte-de-Laval - Autorisation;
 - 5.3.3 Fermetures – Lac-Beauport - Autorisation;
 - 5.4 PADF – Plan d'action 2016-2017 – Adoption;
 - 5.5 Piste J-C/P - Dépenses d'aménagement 2015-2016 – Adoption;
 - 5.6 Entente MRC-SQ – Accès à la matrice graphique de la MRC;
 - 5.7 Schéma de couverture de risques – Plan d'action de la première année de mise en oeuvre – Adoption;
 - 5.8 SHQ – Programme RénoRégion – Suivi.
- 6. Comités régionaux;
 - 6.1 ULSCN – Suivi.

Période de questions.

PARTIE ADMINISTRATIVE

- 7. Gestion financière;
 - 7.1 Adoption de la liste des comptes payables au 30 avril 2016;
 - 7.2 Dépôt du rapport du vérificateur 2015 – MRC;
 - 7.3 Dépôt du rapport du vérificateur 2015 – TNO.
- 8. Liste de la correspondance.

9. TNO - Paiement de la Sûreté du Québec.
10. Bâtisse – Renouvellement du prêt.
11. Ressources humaines – Ajustement – Autorisation.
12. Règlement n° 04-2016 abrogeant le règlement n° 2-2000 créant le poste de directeur général de la MRC de La Jacques-Cartier – Avis de motion.
13. Questions diverses;
Période de questions.
14. Clôture de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

La séance est ouverte à 19 h par le préfet, madame Louise Brunet et monsieur Marc Giroux, directeur général adjoint, est également présent.

Sur la proposition de monsieur Robert Miller, appuyée par monsieur Michel Croteau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait :

5.3.2 Entente de cession – Sainte-Brigitte-de-Laval -
Autorisation

Ajout :

13.1 RCI – Contestation

2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 avril 2016

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2016, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente, celui-ci est adopté, sur la proposition de monsieur Robert Miller, appuyée par monsieur Jean Laliberté, avec la modification suivante :

n° 16 – 106 – O
Adoption du procès-verbal de
la séance tenue le 20 avril 2016

5.2.2 Transport collectif - Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 – Demande au MTQ

L'avant-dernier « • **QUE** » doit être énoncé comme suit :

- **QUE** la MRC de La Jacques-Cartier demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2016 de 275 000 \$;

3. Aménagement du territoire

3.1 Application du schéma d'aménagement – Certificats de conformité

3.1.1 Certificat de conformité – Règlement numéro 09-207-20 modifiant le règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone F-404.2 – Lac-Beauport

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a adopté le règlement numéro 09-207-20 modifiant le règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone F-404.2;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 09-207-20;

ATTENDU QUE ce règlement vise notamment à modifier la grille de spécification de la zone F-404.2 de manière à y autoriser l'usage résidentiel;

ATTENDU QU'après examen des modifications, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier considère que le règlement numéro 09-207-20 est conforme aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement, pour les motifs suivants:

- L'ajout de l'usage résidentiel (comme usage spécifique) dans cette zone permettra au futur propriétaire de reconstruire l'actuelle résidence;

- La densité d'occupation est limitée à un seul logement afin d'éviter la construction de résidences supplémentaires;
- Le règlement vise, par ailleurs, à retirer certains usages non-conformes à la réglementation en vigueur;

n° 16 – 107 – O
 Certificat de conformité
 Règlement n° 09-207-20
 Zonage
 Lac-Beauport

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Wanita Daniele, appuyée par monsieur Jean Laliberté, il est résolu d'approuver le règlement numéro 09-207-20 et d'autoriser le secrétaire-trésorier adjoint à délivrer en vertu de l'article 137.3 de la LAU un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme dudit certificat à la Municipalité de Lac-Beauport.

3.1.2 Certificat de conformité – Règlement numéro 520 modifiant le règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux quant au choix des firmes d'ingénierie – Shannon

ATTENDU QUE la Municipalité de Shannon a adopté le règlement numéro 520 modifiant le règlement 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux quant au choix des firmes d'ingénierie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 520;

ATTENDU QU'après examen des modifications, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier considère que le règlement numéro 520 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Wanita Daniele, appuyée par monsieur Jean Laliberté, il est résolu d'approuver le règlement numéro 520 et d'autoriser le secrétaire-trésorier adjoint à délivrer en vertu de l'article 137.3 de la LAU un certificat de conformité à son égard et transmettre une copie certifiée conforme dudit certificat à la Municipalité de Shannon.

n° 16 – 108 – O
 Certificat de conformité
 Règlement n° 520
 Ententes relatives aux travaux municipaux
 Shannon

3.2 PDZA – Suivi

Madame Blanchet informe les membres du conseil de la tenue, le 28 avril dernier à Saint-Raymond, d'un Forum de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis (SDAAA). À cette occasion, 145 personnes de différents milieux étaient présentes. À la suite des discussions tenues, il en ressort notamment de favoriser le

regroupement des producteurs pour permettre de fournir les grands circuits de distribution, d'améliorer la visibilité des producteurs, de valoriser l'achat local et d'éduquer la population.

Elle poursuit en indiquant que des démarches sont entreprises avec le Village Vacances Valcartier, et ce, dans le but qu'un « Food truck », appartenant à la Fédération des producteurs de dindons, y soit installé pour l'été, mettant ainsi en valeur le dindon. Il est à noter que ce projet pourrait s'inscrire comme étape préliminaire dans l'action 2016 du PDZA de création d'un circuit court de commercialisation du dindon. L'objectif étant d'augmenter la visibilité de cette protéine pour augmenter la demande localement pour ce produit.

Enfin, madame Blanchet rappelle que différents marchés publics se tiendront sur le territoire au cours de l'été prochain, notamment à Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Stoneham-et-Tewkesbury et que la MRC, en soutenant la promotion de ces marchés, rejoint l'objectif du plan d'action 2016 du PDZA de promotion du modèle d'agriculture maraîchère soutenue par la communauté.

4. Développement économique

4.1 Subvention Enveloppe touristique – StepUp Freeski Tour 2016

ATTENDU QUE la MRC dispose d'un fonds de 10 700 \$, de l'Enveloppe touristique, afin de contribuer financièrement aux événements et projets touristiques dans la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'une demande de subvention à l'Enveloppe touristique, au montant de 2 500 \$ a été déposée à la MRC par Union Ski inc., pour l'événement StepUp Freeski Tour 2016 au Centre de ski Le Relais de Lac-Beauport;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères de la politique d'investissement de l'Enveloppe touristique;

ATTENDU QUE le projet contribue à la réalisation de la mission, des responsabilités, des orientations et objectifs de la MRC de La Jacques-Cartier, notamment :

- Événement visant une clientèle extra territoriale;
- Développer la notoriété et le positionnement distinctif de la destination touristique En Jacques-Cartier;
- Événement apportant des retombées économiques significatives;
- Accroître et diversifier la clientèle touristique par une amélioration et une diversification de l'offre touristique et sportive;

n° 16 – 109 – O
 Développement économique :
 Subvention Enveloppe
 touristique – StepUp Freeski
 Tour 2016

ATTENDU la visibilité offerte lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Croteau, appuyée par monsieur Clive Kiley, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- **QUE** la MRC autorise une dépense de 2 500 \$ pour le StepUp Freeski Tour 2016;
- **QUE** le montant soit pris à même le budget 2016 de l'Enveloppe touristique.

4.2 Subvention Enveloppe touristique – ChewPod Extrême Bloc 2016

ATTENDU QU'une demande de subvention à l'Enveloppe touristique, au montant de 2 500 \$, a été déposée à la MRC de La Jacques-Cartier par L'Aventurex, pour l'événement ChewPod Extrême Bloc 2016, qui se déroulera du 1^{er} au 3 juillet 2016 au Centre national d'entraînement AcrobatX Yves Laroche de Lac-Beauport;

ATTENDU QUE l'événement répond aux critères de la politique d'investissement de l'Enveloppe touristique;

ATTENDU QUE le projet contribue à la réalisation de la mission, des responsabilités, des orientations et objectifs du CLD de La Jacques-Cartier, notamment :

- Événement visant une clientèle extra territoriale;
- Développer la notoriété et le positionnement distinctif de la destination touristique En Jacques-Cartier;
- Accroître et diversifier la clientèle touristique par une amélioration et une diversification de l'offre touristique et sportive;
- Mobilisation et reconnaissances locales;

ATTENDU la visibilité offerte lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Brent Montgomery, appuyée par monsieur Alexandre Morin, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- **QUE** la MRC autorise une dépense de 2 500 \$ pour le projet ChewPod Extrême Bloc 2016;
- **QUE** le montant soit pris à même l'Enveloppe touristique 2016.

n° 16 – 110 – O
 Développement économique :
 Subvention Enveloppe
 touristique – ChewPod Extrême
 Bloc 2016

4.3 Subvention Enveloppe touristique – Trail la Clinique du Coureur 2016

ATTENDU QUE la MRC dispose d'un fonds de 10 000 \$, l'Enveloppe touristique, afin de contribuer financièrement aux événements et projets touristiques dans la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'une demande de subvention à l'Enveloppe touristique au montant de 2 500 \$ a été déposée à la MRC par La Clinique du Coureur pour le Trail la Clinique du Coureur, qui se déroulera le 11 juin 2016 à Lac-Beauport;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères de la politique d'investissement de l'Enveloppe touristique;

ATTENDU QUE le projet contribue à la réalisation de la mission, des responsabilités, des orientations et objectifs du CLD de La Jacques-Cartier, notamment :

- Événement visant une clientèle extra territoriale;
- Développer la notoriété et le positionnement distinctif de la destination touristique En Jacques-Cartier;
- Accroître et diversifier la clientèle touristique par une amélioration et une diversification de l'offre touristique et sportive;
- Mobilisation et reconnaissances locales;

ATTENDU la visibilité offerte lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Alexandre Morin, appuyée par madame Wanita Daniele, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- **QUE** la MRC autorise une dépense de 2 500 \$ pour le Trail la Clinique du Coureur 2016;
- **QU'**un montant de 1 700 \$ soit pris à même le budget 2016 de l'Enveloppe touristique et qu'un montant de 800 \$ soit pris à même le surplus cumulé de la MRC.

4.4 Mandat tourisme - Manon Gaudreault

ATTENDU QUE depuis février 2015, le poste d'agent de promotion et développement touristique est vacant;

ATTENDU QUE la MRC doit continuer d'offrir le service touristique aux membres et aux différents partenaires;

ATTENDU QUE le mandat de madame Gaudreault se termine le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE madame Manon Gaudreault s'acquitte très bien de ses tâches;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une nouvelle offre de service de la part de madame Manon Gaudreault permettant à la MRC de poursuivre son mandat en matière de promotion et de développement touristique;

ATTENDU QUE le mandat de madame Manon Gaudreault sera d'effectuer les suivis aux membres et aux partenaires touristiques et de mettre en œuvre les activités et les actions du plan marketing 2016 recommandé par le comité tourisme et adopté par le conseil de la MRC le 17 février dernier;

ATTENDU QUE ladite offre de service couvre la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, à raison de 16 heures par semaine, pour un total de 385 heures, au taux horaire de 65,00 \$, pour un montant de 25 000 \$, plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean Laliberté, appuyée par monsieur Robert Miller, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** soit autorisée une dépense de 25 000 \$, plus les taxes, pour le mandat de madame Manon Gaudreault;
- **QUE** le montant soit affecté à l'enveloppe FDT;
- **QUE** le directeur général adjoint, monsieur Marc Giroux, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

5. Dossiers régionaux

5.1 Transport collectif

5.1.1 Offre de service 2017 – Adoption

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier offre les services de transport collectif régional depuis le 18 janvier 2010 et qu'elle est mandataire du service;

ATTENDU QUE la MRC a le mandat en 2016 de réorganiser le service afin d'assurer sa pérennité et de mieux répondre aux besoins des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC a présenté des scénarios de service au comité transport le 27 avril 2016;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont respectivement fait leur choix;

ATTENDU QUE la MRC préparera l'appel d'offres aux transporteurs en fonction du scénario retenu;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Robert Miller, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la MRC adopte le scénario de service pour 2017.

5.1.2 Offre de service 2016 – Ajustement - Adoption

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier offre les services de transport collectif régional depuis le 18 janvier 2010 et qu'elle est mandataire du service;

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le 20 avril 2016 son plan de développement du transport collectif actualisé 2016 conformément au guide fourni par le ministère;

ATTENDU QU'en 2015, 49 897 déplacements ont été effectués par ce service;

ATTENDU QUE les modalités d'application au *Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 Volet 2 - subvention au transport collectif régional* prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) prévoit un nouveau palier de financement jusqu'à concurrence de 275 000 \$ conditionnellement à un engagement de l'organisme à effectuer plus de 50 000 déplacements alors que le plafond était en 2014 et 2015 de 200 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC prépare la réorganisation de son service de transport collectif pour 2017 afin d'assurer sa pérennité et de répondre aux besoins locaux;

ATTENDU QUE l'ajustement prévu pour Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac permettrait de gagner de nouveaux utilisateurs;

ATTENDU QUE la MRC pourrait devancer l'application de cet ajustement au 1^{er} août 2016 afin que le gain d'usagers dès 2016 favorise l'atteinte du nouveau palier de financement;

ATTENDU QUE le coût de cet ajustement pour la période d'août à décembre 2016 représente environ 3 500 \$ et pourrait être financé à même le budget d'opération 2016 du TCJC;

n° 16 – 114 – O
Transport collectif : Offre de
service 2016 – Ajustement -
Adoption

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Jean Laliberté, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la MRC ajuste l'offre de service à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à partir du 1^{er} août 2016 conformément au projet déposé.

5.2 Transport adapté – Suivi

Madame Blanchet informe les membres du conseil qu'il a été confirmé que 2016 serait la dernière année du projet pilote d'interconnexion. Elle rappelle que ce projet permettait d'obtenir une compensation financière de 10 \$ par déplacement métropolitain (vers Québec). À cet effet, la CMQ mettra en place un comité de réflexion sur l'avenir du projet d'interconnexion des services de transport adapté sur son territoire.

Aussi, madame Blanchet fait un bref suivi au sujet du colloque organisé par l'Union des transports adapté et collectif du Québec (UTACQ), tenu les 11 et 12 mai, auquel elle a assisté. Les sujets suivants y ont entre autres été abordés : la Politique d'admissibilité, la vision du MTQ sur le transport collectif régional et une visite de l'usine autobus Girardin.

5.3 Sentiers pédestres

5.3.1 Entente de cession – Stoneham-et-Tewkesbury - Autorisation

ATTENDU QUE par la résolution n° 13 – 216 - O, le conseil a convenu que la MRC soit désignée à la coordination des sentiers pédestres « Boucle de la Station » et « Hibou nord » situés à Stoneham-et-Tewkesbury;

ATTENDU QUE par la résolution n° 14 – 080 - O, le conseil de la MRC a convenu que la MRC remette la gestion des sentiers pédestres aux municipalités concernées dès que ceux-ci auront été remis à niveau;

ATTENDU QUE la mise à niveau du sentier « Boucle de la Station » a été complétée;

ATTENDU QUE la mise en place d'un plan d'urgence pour le sentier « Boucle de la Station » a été complétée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Michel Croteau, il est résolu :

n° 16 – 115 – O
Sentiers pédestres : Entente de
cession – Stoneham-et-
Tewkesbury - Autorisation

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC cède la gestion et la responsabilité du sentier pédestre la « Boucle de la Station » à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise madame Louise Brunet, préfet, et monsieur Marc Giroux, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la MRC, une entente visant à céder la gestion et la responsabilité du sentier pédestre la « Boucle de la Station » à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ainsi que les droits et obligations et les infrastructures qui y sont associés.

5.3.2 Entente de cession – Sainte-Brigitte-de-Laval - Autorisation

Ce point est retiré.

5.3.3 Fermetures – Lac-Beauport - Autorisation

ATTENDU QUE par la résolution n° 13 – 216 - O, le conseil a convenu que la MRC soit désignée à la coordination des sentiers pédestres « Le Montagnard » et « Ligne d'horizon » situés à Lac-Beauport;

ATTENDU QUE par la résolution n° 14 – 080 - O, le conseil de la MRC s'est engagé à remettre la gestion et la responsabilité des sentiers pédestres aux municipalités concernées dès que ceux-ci auront été remis à niveau;

ATTENDU QUE, le 6 juillet 2015, la municipalité de Lac-Beauport a signifié par la résolution numéro 209-2015 qu'elle ne souhaite pas assumer la gestion et la responsabilité des sentiers « Le Montagnard » et « Ligne d'horizon »;

ATTENDU QUE la MRC ne possède pas les ressources humaines et financières suffisantes pour assumer la gestion des sentiers pédestres « Le Montagnard » et « Ligne d'horizon »;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Wanita Daniele, appuyée par monsieur Clive Kiley, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- **QUE** le conseil de la MRC confirme la fermeture définitive des sentiers pédestres « Le Montagnard » et « Ligne d'horizon » situés sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport;
- **QUE** le conseil de la MRC recommande à la municipalité de Lac-Beauport de tenir compte de ces sentiers fermés dans la planification de leurs services d'urgence.

5.4 PADF – Plan d'action 2016-2017 – Adoption

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE ce programme vise à contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré en soutenant les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire déléguées aux MRC par le MFFP;

ATTENDU QUE ce programme vise également la réalisation d'interventions ciblées visant la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF);

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les MRC;

ATTENDU QUE la MRC a, par la résolution n° 15 - 242 - O, adhéré à l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QU'un plan d'action annuel doit être déposé au MFFP pour l'obtention d'une partie de l'aide financière prévue à l'Entente;

ATTENDU QUE chaque MRC doit approuver le plan d'action annuel afin d'en obtenir son approbation par le MFFP;

ATTENDU QUE le plan d'action annuel répond aux objectifs du programme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Jean Laliberté, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- **QUE** le conseil de la MRC adopte le plan d'action annuel 2016-2017 lié à l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- **QUE** le directeur général adjoint soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier le plan d'action annuel lié à l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à madame Josée Frenette, directrice générale, MRC de Portneuf.

5.5 Piste J-C/P - Dépenses d'aménagement 2015-2016 – Adoption

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a confié la gestion du parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf;

ATTENDU QU'une partie du financement de la Société provient du Programme de la Route Verte du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE le MTMDET avait aboli le Programme de la Route Verte pour l'année 2015-2016;

ATTENDU QUE le ministre des Finances a annoncé lors du dernier budget provincial, la remise en place du Programme de la Route Verte;

ATTENDU QUE le MTMDET attribuera une aide financière en compensation pour les travaux d'aménagement sur la piste cyclable réalisés en 2015-2016 conditionnellement à ce que la MRC de La Jacques-Cartier confirme les dépenses encourues pour ces travaux d'aménagement sur ladite piste en 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par madame Wanita Daniele, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC confirme les dépenses d'aménagement réalisées par la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf afin de maintenir en état les infrastructures de la piste cyclable;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à madame Alexandra Goyer, directrice générale, Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf.

5.6 Entente MRC-SQ – Accès à la matrice graphique de la MRC

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a demandé l'accès à la matrice graphique comme outil à des fins d'enquête et d'intervention majeure dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU QUE la MRC doit, à titre d'organisme public, donner accès aux documents qu'elle détient dans l'exercice de ses fonctions, et ce, dans le respect des lois en vigueur dont la « *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* »;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction du lieutenant Maxime Gignac occasionne une nouvelle signature de l'entente en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean Laliberté, appuyée par monsieur Alexandre Morin, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le directeur général adjoint, monsieur Marc Giroux, soit autorisé à signer les documents relatifs à cette entente.

5.7 Schéma de couverture de risques – Plan d'action de la première année de mise en oeuvre – Adoption

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.8 SHQ – Programme RénoRégion – Suivi

Monsieur Anthony Savard-Goguen informe l'assemblée que le programme RénoRégion (PRR) ne dispose pas de fonds pour l'année 2016-2017, bien qu'en janvier dernier la SHQ avait alloué à la MRC un montant de 24 000 \$ pour l'application de ce programme. En effet, le 1^{er} avril dernier, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a annoncé qu'aucun nouvel investissement ne sera prévu pour les programmes d'amélioration de l'habitat autres que le programme d'adaptation de domicile (PAD). La SHQ étant en constante recherche de financement, il est toutefois possible que de nouveaux fonds soient débloqués pour l'application du PRR.

6. Comités régionaux – Suivi

6.1 ULSCN – Suivi

Madame Blanchet effectue un bref suivi de la rencontre du conseil d'administration tenue le jour même. D'abord, elle indique que les états financiers annuels sont actuellement en préparation. Aussi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui finance cet organisme, change cette année le mode de répartition du montant global entre les régions. Par conséquent, l'ULSCN ne connaît pas encore le montant de sa subvention annuelle. Enfin, elle mentionne que les dirigeants de l'organisme ont présenté le suivi des projets et des actions annuels.

Période de questions

Un citoyen s'interroge sur le site internet de la MRC. Il mentionne que le site internet décrit la MRC de La Jacques-Cartier comme étant notamment dynamique et invitante pour les investisseurs. Il ajoute qu'en raison de l'adoption du RCI par la CMQ, ce n'est plus le cas.

Ce même citoyen demande si, en raison du RCI adopté par la CMQ, des modifications doivent être apportées au schéma d'aménagement de la MRC ainsi qu'aux plans d'urbanisme des municipalités. Sur cette question, monsieur Nicolas Talbot, coordonnateur à l'aménagement du territoire, répond qu'en ce qui concerne le schéma de la MRC, la concordance a été faite par rapport au Plan métropolitain d'aménagement et de développement. En ce qui concerne les municipalités, il répond qu'effectivement, elles devront ajuster leur réglementation municipale en fonction du RCI.

Un autre citoyen émet ses commentaires sur l'état de la situation vis-à-vis le RCI et s'interroge sur la suite des choses. On lui répond que le Ministre a déposé son avis, indiquant que le RCI était conforme aux orientations. Cependant, pour la suite, la MRC n'a pas de contrôle sur la façon dont le tout va être réalisé.

Enfin, une question est posée sur le rôle des comités d'environnement municipaux. On répond que le rôle de ceux-ci est consultatif.

PARTIE ADMINISTRATIVE

7. Gestion financière

7.1 Adoption de la liste des comptes payables au 30 avril 2016

n° 16 – 120 - O
Adoption de la liste des
comptes payables au
30 avril 2016

Sur la proposition de madame Wanita Daniele, appuyée par monsieur Pierre Dolbec, il est résolu d'adopter la liste des comptes payables au montant de 229 732,64 \$ en date du 30 avril 2016, telle que déposée.

7.2 Dépôt du rapport du vérificateur 2015 – MRC

L'ensemble des membres du conseil prend acte du dépôt du rapport du vérificateur 2015 de la MRC de La Jacques-Cartier.

7.3 Dépôt du projet du rapport du vérificateur 2015 – TNO

L'ensemble des membres du conseil prend acte du dépôt du rapport du vérificateur 2015 du Territoire non organisé du Lac-Croche, de la MRC de La Jacques-Cartier.

8. Liste de la correspondance

Aucun point ne retient l'attention.

9. TNO - Paiement de la Sûreté du Québec

n° 16 – 121 - O
TNO – Paiement de la
Sûreté du Québec

Sur la proposition de monsieur Michel Croteau, appuyée par monsieur Pierre Dolbec, il est résolu d'autoriser la dépense totale relativement aux services de la Sûreté du Québec sur le Territoire non organisé pour l'année 2016, soit 4 463 \$.

10. Bâtisse – Renouvellement du prêt

Édifice administratif – Renouvellement prêt – Taux d'intérêt

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond - Sainte-Catherine pour son emprunt de 435 800 \$ par billets en date du 25 mai 2016 en vertu du règlement d'emprunt n° 03-2003 comme suit :

38 900 \$	2,30 %	25 mai 2017
39 900 \$	2,30 %	25 mai 2018
40 800 \$	2,30 %	25 mai 2019
41 900 \$	2,30 %	25 mai 2020
274 300 \$	2,30 %	25 mai 2021

ATTENDU QUE les billets, capital et intérêts sont payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Michel Croteau, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la MRC de La Jacques-Cartier accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond - Sainte-Catherine pour son emprunt par billets en date du 25 mai 2016 au montant de 435 800 \$ effectué en vertu du règlement n° 03-2003. Ce billet est émis au prix de 100 % en \$ CAD pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série 5 ans.

Édifice administratif – Renouvellement prêt – Remboursement de capital

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier souhaite emprunter par billet un montant total de 435 800 \$: Règlement d'emprunt n° 03-2003;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Michel Croteau, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

n° 16 – 122 - O
Bâtisse –
Renouvellement du
prêt – Taux d'intérêt

n° 16 – 123 - O
Bâtisse –
Renouvellement du
prêt – Remboursement
de capital

- **QU'**un emprunt par billet au montant de 435 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 03-2003 soit réalisé;
- **QUE** les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint;
- **QUE** les billets soient datés du 25 mai 2016;
- **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- **QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017.	38 900 \$
2018.	39 900 \$
2019.	40 800 \$
2020.	41 900 \$
2021.	43 000 \$ (à payer en 2021)
2021.	231 300 \$ (à renouveler)
- **QUE** pour réaliser cet emprunt la MRC de La Jacques-Cartier émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 03-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

11. Ressources humaines – Ajustements – Autorisation

ATTENDU QU'en l'absence pour plusieurs mois de la directrice générale et de la secrétaire-trésorière adjointe, certains employés se sont vus imposer des tâches ainsi qu'une charge de travail supplémentaires;

ATTENDU la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Michel Croteau, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QU'**un ajustement salarial de 10 % soit consenti à monsieur Jacques Landry, madame Pascale Hamel, madame Rachel Garnier et madame Isabelle Dionne, et ce, rétroactivement à la date où lesdites tâches leur ont été confiées;
- **QUE** les sommes soient prises à même le budget de fonctionnement général des postes budgétaires relatifs aux postes occupés par les personnes concernées.

12. Règlement n° 04-2016 abrogeant le règlement n° 2-2000 créant le poste de directeur général de la MRC de La Jacques-Cartier – Avis de motion

AVIS DE MOTION
Règlement n° 04-2016
abrogeant le règlement
n° 2-2000 créant le poste
de directeur général de la
MRC de La Jacques-
Cartier

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean Laliberté qu'un règlement ayant pour objet d'abroger le règlement n° 2-2000 créant le poste de directeur général de la MRC de La Jacques-Cartier sera présenté, lors d'une séance ultérieure, en vue de son adoption.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée et chaque membre du conseil recevra une copie du projet de règlement au moins quarante-huit heures avant la tenue de la séance à laquelle le règlement sera adopté.

13. Questions diverses

13.1 RCI – Contestation

Les municipalités de Lac-Beauport et des cantons unis de Stoneham-et-de-Tewkesbury ont entrepris des procédures, afin de contester le RCI adopté par la Communauté métropolitaine de Québec. Il est alors soulevé que la MRC participe également à la contestation dudit RCI, partageant par le fait-même les frais qui y sont reliés.

Sur la proposition de monsieur Robert Miller, la présidente demande le vote. Le résultat est le suivant :

Sont pour :

		Population
M.	Clive Kiley	1 voix = 5 854
M.	Jean Laliberté	1 voix = 1 897
M.	Brent Montgomery	1 voix = 3 100
M.	Robert Miller	<u>1 voix = 7 904</u>
		4 voix = 18 755

Sont contre :

		Population
Mme	Louise Brunet	1 voix = 7 577
M.	Michel Croteau	1 voix = 249
M.	Pierre Dolbec	1 voix = 7 380
M.	Alexandre Morin	1 voix = 624
Mme	Wanita Daniele	<u>1 voix = 7 171</u>
		5 voix = 23 001

Le résultat de la présente est négatif.

Période de questions

Madame Larochelle, représentante de monsieur Joël Godin, député de Portneuf-Jacques-Cartier, fait un bref suivi au sujet de la couverture cellulaire sur le territoire. Elle soulève l'existence du programme Connecting Canada. Aussi, ce programme ou un autre programme pourrait être visé, et ce, en vue de couvrir toutes les municipalités. D'ailleurs, l'an prochain, toutes les MRC seront contactées afin d'évaluer la couverture. Enfin, madame Larochelle précise que monsieur Godin est porte-parole de Développement économique Canada.

14. Clôture de l'assemblée

n° 16 - 125 - O
Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05 sur la proposition de madame Wanita Daniele, appuyée par monsieur Robert Miller.

Louise Brunet
Préfet

Marc Giroux
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint